

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 09 MARS 2009

Le Neuf Mars deux mille neuf, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. Fabrice MICHELET Maire, Mme Sylvie MAGNAIN Adjoint, M. Joël PROUST Adjoint, M. Loïc RANCHERE Adjoint, M. Guillaume GENDRAUX Adjoint, Mme, M. Christian GRIPPON, M. Patrick COIRAULT, M. Pierre BLANCHARD, M. Michel GORNARD, Mme Dominique COIRIER, Mme Martine GENDRAUX, Mme Sylvie COUTEAU, Mme Marie-Claire RAGOT, M. Arthur JONES, Mme Marie-Noëlle AIMARD et M. Philippe FAUCON
ETAIENT ABSENTS excusés et représentés : Valérie INGLIN Adjoint et Mme Odile BOSSERT qui ont respectivement donné pouvoir à Monsieur Loïc RANCHERE et Monsieur Fabrice MICHELET
SECRETAIRE DE SEANCE : M. Guillaume GENDRAUX

Après adoption du compte rendu de la séance du 16 Février 2009, le Conseil Municipal délibère comme suit.

MEDIATHEQUE « MARGUERITE GURGAND » SYNTHESE DE L'ACTIVITE 2008 & PROJETS 2009
--

Monsieur le Maire remercie vivement Christelle FILIPPINI agent du patrimoine assurant la gestion de la bibliothèque municipale en collaboration avec Christiane MONTEL, pour sa présence et la présentation qu'elle va faire de l'activité 2008 et des projets 2009 examinés par la commission « Animation de la vie locale – Culture – Jeunesse ».

Sont ainsi commentés les résultats suivants :

REPARTITION DES LECTEURS :

	2006	2007	2008
l'évolution du nombre de détenteurs de cartes d'adhésion :	475	539	566
le nombre de lecteurs britanniques	50	75	86
Nombres d'inscriptions			
Nombres d'enfants	110	180	185
Nombres d'adultes	350	382	403
Autres emprunteurs			
Ets scolaires (nombres de classes)	16	15	7
Maison de Retraite	3	3	1

Il est précisé que l'action menée avec les établissements avait été revue avec les enseignants. La notion de projets ou de thèmes ainsi introduite a permis de rendre la visite à la médiathèque, plus attractive et surtout plus intéressante pédagogiquement.

La provenance géographique des lecteurs est ainsi répartie :
Chef-boutonnais : 298 (52%) - hors commune (du canton) : 185 (32%) - hors canton : 83 (16%)

Le nombre de personnes fréquentant la médiathèque a été de 5 197 en 2008 soit une moyenne de 21.3 par jour.

Christelle rappelle que l'accès à Internet a été étendu au public en septembre 2007. 148 utilisateurs ont fait 735 connections. Une population d'adolescents fut ainsi accueillie, étant précisé néanmoins que cette nouvelle activité concerne tous les âges et tous les types de population.

OUVRAGES DE LA BIBLIOTHEQUE :

	2006	2007	2008
Nombre de livres achetés	420	395	496
Nombre d'ouvrages mis au pilon (gros désherbage en 2007)	790	980	190
Nombre d'ouvrages présents (provenant d'achat ou de dons)	10 280	11 100	11 900
Nombre de documents empruntés à la BDDS*	600	1 750	2 40

**Bibliothèque Départementale de Prêt via le bibliobus)*

Nombre de prêts par an 12 400 14 600 15 200

Augmentation liée notamment à la possibilité d'emprunter simultanément 6 livres

Répartition hors livres scolaires: Documents BDP : 3221 – Périodiques fonds Propre : 350 – Livres jeunesse 3604 - Livres adultes : 7912)

ASPECTS FINANCIERS DE L'ACTIVITE :

Le budget alloué à l'activité de la médiathèque est de 11 000 Euros dont environ 7 000 Euros pour les achats de livres.

Rappel des tarifs en vigueur maintenus depuis leur mise en place et représentant une recette annuelle d'environ 1 000 € :

Gratuité pour les chômeurs, 3 € pour les chef-boutonnais, 5 € pour les lecteurs non chef-boutonnais

PROJETS 2009

Mise en place d'un écran relié à un 3ebox permettant de communiquer sur les nouvelles acquisitions de livres, les animations proposées...

Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire : 22 heures

Diverses expositions seront présentées.

Il en est convenu d'améliorer la communication pour mieux faire connaître les actions menées.

En conclusion, l'activité de la médiathèque est positive et le travail mené par les deux agents en collaboration avec la commission avec la volonté de s'adapter aux besoins ou aux demandes, est souligné.

COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTIONS 2008

Monsieur le Maire commente les divers documents transmis aux élus avec la convocation et répond aux questions qu'ils ont pu susciter.

Une synthèse des résultats financiers de la gestion 2008 est ainsi présentée :

BUDGET PRINCIPAL – Section de fonctionnement

La comparaison avec le budget primitif 2008 voté en mars met en évidence les différences entre la prévision et la réalisation. La comparaison avec le compte administratif 2007 permet de voir l'évolution entre les deux années.

Le 1^{er} tableau suivant correspond à l'intégralité des écritures, le second n'intègre pas les écritures d'ordre liées à des cessions ce qui rend plus lisibles les comparaisons entre 2007 et 2008.

Charges de fonctionnement

	BP 2008	CA2008	Evolution BP/CA2008
CHARGES A CARACTERE GENERAL	364 548,00 €	383 873 €	5,30%
ACHATS ET VARIATIONS DE STOCK	176 850,00 €	178 222 €	0,78%
SERVICES EXTERIEURS	116 930,00 €	141 557 €	21,06%
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	49 743,00 €	44 339 €	-10,86%
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS	21 025,00 €	19 755 €	-6,04%
CHARGES DE PERSONNEL	745 000,00 €	705 143 €	-5,35%
AUTRES CHARGES DE GESTION	250 192,00 €	250 958 €	0,31%
CHARGES FINANCIERES	41 000,00 €	39 571 €	-3,49%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	200,00 €	46 €	-77,25%
OPERATION D'ORDRE		91 132 €	
TOTAL	1 400 940,00 €	1 470 722,65 €	4,98%
SANS ECRITURE ORDRE	1 400 940,00 €	1 379 590,63 €	-1,52%

	CA2007	CA2008	différence	évolution
CHARGES A CARACTERE GENERAL	376 797,32 €	383 873 €	7 075,59 €	1,88%
ACHATS ET VARIATIONS DE STOCK	185 159,38 €	178 222 €	-6 937,66 €	-3,75%
SERVICES EXTERIEURS	123 697,29 €	141 557 €	17 859,25 €	14,44%
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	48 605,45 €	44 339 €	-4 266,20 €	-8,78%
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS	19 335,20 €	19 755 €	420,20 €	2,17%
CHARGES DE PERSONNEL	697 291,99 €	705 143 €	7 851,03 €	1,13%
AUTRES CHARGES DE GESTION	212 336,21 €	250 958 €	38 622,26 €	18,19%
CHARGES FINANCIERES	45 385,46 €	39 571 €	-5 814,73 €	-12,81%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	962,14 €	46 €	-916,64 €	-95,27%
OPERATION ORDRE		91 132 €		
TOTAL	1 332 773,12 €	1 470 722,65 €	137 949,53 €	10,35%
SANS ECRITURE D'ORDRE	1 332 773,12 €	1 379 590,63 €	46 817,51 €	3,51%

Compte 011 (charges à caractère général)

La provision votée en BP, de 364 548 €, n'a pas suffi et la dépense réelle s'élève à 383 872 € (soit + 5.30 %). Différents paramètres expliquent ce dérapage.

Le compte 60611 (eau et assainissement) dépasse de près de 60% le montant alloué (+6 345 €). Des fuites, une consommation pour les arrosages automatiques non maîtrisés, l'arrosage du stade sont à l'origine de cette hausse. C'est pour cela un plan précis a été mis en place dès début janvier 2009 pour revenir à un niveau plus acceptable.

La hausse des carburants n'a pas trop eu d'effets sur le budget car la baisse du second semestre a compensé les prix élevés du premier. Mais les crédits avaient été augmentés suffisamment.

L'ensemble des comptes relatifs aux services techniques (61521, 61522, 61523, 61551) est en dépassement cumulé de 16 354 € par rapport au BP (94 209 € dépensés pour 75 000 € prévus). Ce dépassement explique à lui seul le dépassement du compte 61.

Deux phénomènes sont à l'origine de cette constatation :

Une évaluation peut-être un peu juste et surtout plus de travaux engagés au sein des services techniques qui entraînent obligatoirement des dépenses (achat de matériaux, réparations...) sont à l'origine de l'augmentation. Plusieurs interventions sur la chaudière ont également été affectées en section de fonctionnement

Il est à noter que la dépense totale pour les mêmes postes en 2007 était de 78 978 €.

Compte 63 (impôts et taxes)

La réalisation de ce compte correspond en tous points avec le BP

Compte 012 (charges de personnel)

Ce poste, qui représente plus de 50% de la dépense totale de fonctionnement, prévu à 745 000 € n'a été réalisé qu'à hauteur de 705 143 €. Ce gain de 39 857 € s'explique notamment par le non recrutement du CAE (pas de création possible en 2008) qui représente environ 12 000 €.

Le solde s'explique par rapport à une réserve non utilisée pour remplacement pour absences et surtout une provision pour augmentation du point d'indice qui pourrait augmenter en cours d'année (surcharge imposée par les pouvoirs publics et non maîtrisable par nous)

Compte 65 (autres charges de gestion)

Les dépenses prévues ont été réalisées dans le respect du budget initial. Au BP, une somme de 130 000 € au compte 658 n'est pas reportée au CA. Cette somme correspond en réalité à l'excédent reporté mis sur un compte d'attente, servant de provision. Au CA, elle n'apparaît pas puisque cette provision n'a pas été dépensée.

Compte 66 (charges financières)

La réalisation de ce compte correspond en tous points avec le BP

Le total des charges réelles s'élève à 1 379 590 € par rapport à un BP de 1 400 940 € ; ce qui montre une économie 21 349 € soit 1.51 %

En comparant ce chiffre avec les dépenses réelles effectuées en 2007 (1 332 773 €), les dépenses 2008 sont donc en augmentation de 46 817 € soit 3.51 %.

L'augmentation des indemnités d'élus, votée en mars 2008 (+ 12 600 €) représente près de 30% de cette différence. Une plus grande dépense pour les services techniques, expliquée plus haut représente également près de 30%. Le solde estimé à 16 000 € semble raisonnable par rapport à l'inflation puisqu'il représente moins de 1.5% d'augmentation sur les postes concernés.

En conclusion, une maîtrise générale des dépenses est constatée dans une très grande majorité des comptes. La mise en place d'un suivi encore plus précis pour certains comptes est nécessaire pour moins dépenser globalement (eau par exemple).

Recettes de fonctionnement

	BP 2008	CA2008	Evolution BP/CA2008
ATTENUATION DE CHARGES	5 000,00 €	11 263,88 €	125,28%
PRODUITS DES SERVICES	106 850,00 €	122 862,43 €	14,99%
IMPOTS ET TAXES	784 193,00 €	817 884,32 €	4,30%
DOTATIONS SUBVENTIONS	752 371,00 €	748 435,65 €	-0,52%
AUTRES PRODUITS DE GESTION	58 500,00 €	61 819,47 €	5,67%
PRODUITS FINANCIERS	180,00 €	206,79 €	14,88%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	107,00	81 549,88 €	76114,84%
TRANSFERTS DE CHARGES			
TOTAL	1 707 201,00 €	1 844 022,42 €	8,01%
SANS ECRITURE ORDRE	1 707 201,00 €	1 765 216,80 €	3,40%

	CA2007	CA2008	différence	évolution
ATTENUATION DE CHARGES	3 209,79 €	11 263,88 €	8 054 €	250,92%
PRODUITS DES SERVICES	96 166,74 €	122 862,43 €	26 696 €	27,76%
IMPOTS ET TAXES	786 946,48 €	817 884,32 €	30 938 €	3,93%
DOTATIONS SUBVENTIONS	781 295,36 €	748 435,65 €	-32 860 €	-4,21%
AUTRES PRODUITS DE GESTION	89 605,62 €	61 819,47 €	-27 786 €	-31,01%
PRODUITS FINANCIERS	196,94 €	206,79 €	10 €	5,00%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	18 439,35 €	81 549,88 €	63 111 €	342,26%
TRANSFERTS DE CHARGES	3 487,00 €		-3 487 €	
TOTAL	1 779 347,28 €	1 844 022,42 €	64 675 €	3,63%
SANS ECRITURE ORDRE	1 779 347,28 €	1 765 216,80 €	-14 130 €	-0,79%
TOTAL SANS VENTES IMMEUBLES	1 736 072,28 €	1 765 216,80 €	29 145 €	1,68%

Compte 013 :

Ce compte, qui correspond au remboursement par la SOFCAP de l'absence de nos agents (maladie, accidents) est volontairement minoré lors du BP car on ne peut escompter des recettes en espérant des absences d'agents. La réalisation de 11 263 € est inférieure à la moyenne de ces dernières années.

Compte 70 :

Les 16 000 € encaissés en plus que le BP proviennent principalement du compte 70 878 (+ 12 868 €) qui représente notamment les mises à disposition du personnel envers la Cdc. Ces recettes avaient été comptées à minima.

Ce compte regroupe également toutes nos ventes (bibliothèque, cartes pêche, concession cimetière).

Compte 73 :

Les recettes encaissées sont plus importantes que prévues.

Le compte 7311 (impôts locaux) génère une plus-value de 10 900 € ; ce qui est une bonne surprise. Cela montre que les bases notifiées en mars sont prudentes.

L'augmentation principale de ce chapitre provient du compte 7381 qui enregistre une recette totale de 32 130 €. Cette recette correspond à la taxe de 1.20% sur les mutations immobilières (payées dans les frais de notaire). Ce montant encaissé représente pour information 2 677 000 € de vente de maisons. C'est la première fois que ce compte atteint un tel niveau. En revanche, cette recette n'est pas maîtrisable du tout par la commune.

Compte 74 (dotations, subventions)

Les dotations d'état sont en tout point celles prévues au BP.

La seule différence réside dans le compte 74718 qui, estimé à 10 000 €, ne représente seulement qu'une recette de 4 714 €. Le non recrutement du CAE en 2008 entraîne ipso facto un non remboursement de la part du CNASEA, d'où une recette non versée.

Compte 75 (autres produits de gestion):

Il s'agit des loyers des logements communaux, à l'exception de ceux figurant dans le budget de la gare. Il est toujours compté quelques mois de vacances lors du BP. Sont également affectées à ce compte les locations de salles communales.

Compte 76 (produits financiers) :

Cette recette représente les revenus des parts sociales que la commune auprès du Crédit Agricole.

Compte 77 (produits exceptionnels) :

Les 4896 € représentent le produit de la vente du terrain ARNAULT qui n'avait pas été comptabilisé auparavant.

Les 2398 € sont de recettes d'assurance ou de remboursement par les gens suite aux dégradations notamment « des chèvres ».

En conclusion, les recettes réelles sont majorées de 58 015 € par rapport au BP (+3.40%).

En comparant par rapport au CA 2007, on s'aperçoit avec la lecture primaire que les recettes ont diminué de 14 130 € (-0.79%).

Or, si on enlève les produits de ventes exceptionnelles (ventes terrains...), les recettes 2007 sont minorées de 43 275 €.

De plus, en 2007, plusieurs CAE étaient à la mairie et le conseil a fait le choix de stagiairiser Christiane MONTEL et Michèle GUERRY. Il n'y a donc pas de remboursement du CNASEA pour ces postes en 2008. Ces remboursements étaient de 48 074 € en 2007.

Si on enlève cette recette, le total à comparer entre 2007 et 2008 est donc de 1 687 997 € pour 1 760 403 €. Cette différence de 72 406 € de montre la différence de l'activité réelle du budget (+4.2%).

Synthèse du budget de fonctionnement

Le tableau ci-dessous montre le résultat total, en incorporant les excédents reportés. La diminution de 56 490 € du résultat entre les 2 années provient uniquement de l'incorporation des produits de vente dans les recettes (vu plus haut). Sinon, le résultat serait du même ordre.

FONCTIONNEMENT	2007	2008
RECETTES		
Excédent reporté	127 666,92 €	124 241,08 €
recettes	1 779 347,28 €	1 844 022,44 €
recettes cumulées	1 907 014,20 €	1 968 263,52 €
DEPENSES		
dépenses	1 332 773,12 €	1 470 722,65 €
RESULTAT FONCTIONNEMENT	574 241,08 €	497 540,87 €

BUDGET PRINCIPAL – Section d'Investissement

	BP 2008	CA 2008
Déficit 2007	110 767,73	110 767,73
Remboursement en capital des emprunts 2008	163 000,00	160 380,83
Restes à réaliser		
régularisation subventions	14 650,00	14 649,44
Actualisation restes à réaliser		
Divers	1 772,00	
Travaux 2008	588 144,27	390 067,57
TOTAL	878 334,00	675 865,57

virement nécessaire 122 077,07

	BP2008	CA2008
virement prévisionnel	301 084,00	
Restes à réaliser		
Produits de cession		0,00
FCTVA	40 000,00	21 545,99
TLE	7 000,00	12 109,00
dons	17 555,00	17 555,31
excédents de fonctionnement	450 000,00	450 000,00
subventions	55 777,00	52 578,20
emprunts	0,00	0,00
Dépôts et cautionnements	250,00	0,00
Immobilisations corporelles		0,00
virement prévisionnel		0,00
Total	871 666,00	553 788,50

Là aussi, des écritures d'ordre ont été passées mais elles se compensent et ne modifient pas l'équilibre général.

Les dépenses d'investissement

Moins de travaux ont été réalisés qu'indiqué dans le BP. Tous ces travaux ont été autofinancés, sans recours à l'emprunt. Il est à noter que l'achat de pôle associatif (170 000 €) fait partie des 390 067 €. Il faudra contracter un emprunt avec la rénovation de manière à ne pas payer cash un investissement à long terme.

Les recettes d'investissement

Les recettes prévues ont été encaissées, l'exception du FCTVA qui est minoré. Le montant du BP était erroné. La taxe TLE (taxe sur les permis de construire) représente toujours une recette appréciable, grâce aux différentes constructions.

Synthèse du budget d'investissement

Ce budget montre que peu de travaux ont été réalisés au cours de l'année 2008, et ont financés sans recours à l'emprunt. Le montant faible du déficit (122 077 €) est largement couvert par l'excédent du fonctionnement (517 751 €)

CONCLUSION sur la globalité du budget

Le compte administratif montre une maîtrise des dépenses de fonctionnement et dégage une forte capacité d'autofinancement (20%), malgré des choix politiques qui ont des effets directs sur le budget 2008 (emploi de Michèle GUERRY, de Christiane MONTEL, et de Nadine GUERGUIN augmentation des indemnités).

La restructuration des prêts en 2005 joue pleinement son effet en permettant à la collectivité de dégager une épargne nette (autofinancement après remboursement des emprunts) de plus de 200 000 €.

Le résultat cumulé total de 396 850 € est donc confortable puisqu'il permet de transférer un montant important de la section de fonctionnement vers l'investissement.

Mais il convient d'ajouter 2 éléments importants qui conforteront davantage la situation :

- le prêt de 170 000 € pour le pôle associatif qui redonne de la trésorerie.
- Le remboursement par le budget de « la garenne du bois aux pins » de 73 000 € vers ce budget

Les liquidités de la commune pour l'investissement représentent donc un montant de 396 850 € + 170 000 € + 73 000 € soit 639 850 €

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
RECETTES			
Excédent reporté	124 241,08 €		
recettes	1 844 022,44 €	RECETTES	644 920,52 €
recettes cumulées	1 968 263,52 €		
		DEPENSES	
DEPENSES		Dépenses	634 842,89 €
dépenses	1 470 722,65 €	déficit reporté	110 767,73 €
RESULTAT	497 540,87 €	RESULTAT	-100 690,10 €

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
		RESULTAT CUMULE	396 850,77 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2008 tel que présenté ainsi que le compte de gestion 2008, les deux documents étant conformes aux écritures passées.

**COMPTES ADMINISTRATIFS – COMPTES DE GESTION 2008
DES BUDGETS ANNEXES**

RESIDENCE GONTIER :

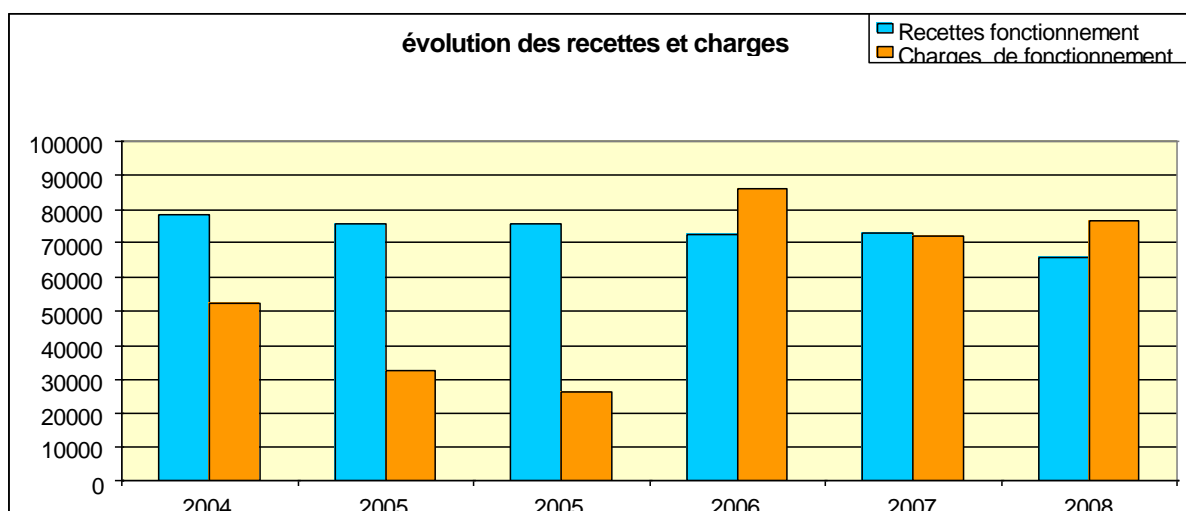
Il est rappelé que le montant du loyer versé par Monsieur et Madame DUCROS correspond au montant des échéances honorées par la collectivité pour la partie BAR PMU. Ce loyer est alors réparti comptablement, entre le fonctionnement où sont affectés les remboursements des intérêts et en investissement où sont affectés les remboursements de capital.

Aucune remarque n'est formulée quant à l'exécution de ce budget 2008 équilibré en dépenses et en recettes tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2008 tel que présenté ainsi que le compte de gestion 2008, les deux documents étant conformes aux écritures passées.

SERVICE DES EAUX

Monsieur le Maire présente une synthèse de l'évolution des dépenses et recettes depuis 2004 et explique que la consommation a diminué d'environ 21 000 m3 en 2008 du fait de l'évolution des comportements des consommateurs, ce qui représente une recette minorée d'environ 9 500 €.



	Recettes	Dépenses	Résultat 2008	Résultat N-1	Résultat cumulé
Fonctionnement	66 053.66	83 352.67	- 17 299.01	71 183.82	53 884.75
Investissement	15 560.80	36 783.65	-20 222.85	13 757.20	- 6 465.
Total			-37 521.86	84 940.96	47 419.10

Il explique par ailleurs que le solde des travaux d'étanchéité du château d'eau a été honoré sur 2008 ce qui a engendré un retard quant à la mise en place de la dotation aux amortissements qui ne débutera qu'en 2009 (ce qui explique le résultat 2008).

Aucune remarque n'est formulée quant à l'exécution de ce budget 2008

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2008 tel que présenté ainsi que le compte de gestion 2008, les deux documents étant conformes aux écritures passées.

LOTISSEMENT DE LA GARE

	Recettes	Dépenses	Résultat 2008	Résultat N-1 (2007)	Résultat cumulé
Fonctionnement	75 012.98	12 850.63	62 162.55	25 034.03	87 196.58
Investissement	40 303	42 801.73	- 2 498.73	-39 926	- 42 424.73
Total				- 14 891.97	44 771.85

Monsieur le Maire souligne qu'il conviendra d'être plus précis quant aux affectations des dépenses afférentes à ce budget «Lotissement de la gare» jusqu'à présente, parfois globalisées et donc intégrées sur le budget principal.

Aucune remarque n'est formulée quant à l'exécution de ce budget 2008.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2008 tel que présenté ainsi que le compte de gestion 2008, les deux documents étant conformes aux écritures passées.

MESURE DU PLAN DE RELANCE POUR VERSEMENT ANTICIPE DU F.C.T.VA

Dans le cadre du plan de relance pour l'économie, la loi de finances rectificative pour 2009 a prévu la mise en place d'un versement anticipé du FCTVA pour les collectivités territoriales s'engageant par convention avec l'Etat à augmenter leurs dépenses d'équipement en 2009 par rapport à une moyenne de référence calculée à partir des dépenses réalisées sur les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007.

Cette mesure est intéressante car elle permet de recevoir ce fonds l'année n+1 et non pas n+2 comme habituellement. L'état déclaratif présentant les dépenses 2008 devra être transmis avant le 1^{er} mai 2009 et le fonds sera versé avant le 30 Juin 2009. Cette mesure d'accélération sera pérenne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, eu égard aux projets en cours de réalisation et en cours de réflexion, s'engage à investir davantage que la moyenne annoncée ci dessus (représentant pour la commune un montant de 392 075 Euros), et autorise le maire à signer la convention correspondante avec le Préfet, avant le 15 Avril 2009 date impérative pour manifester l'engagement de la collectivité.

ECLAIRAGE DU SITE DU CHATEAU DE JAVARZAY

Monsieur le Maire donne le résultat de la consultation menée pour l'éclairage du site du château de Javarzay estimé à 72 000 Euros TTC.

Les 3 offres reçues ont été examinées par la commission « Finances – Marchés » qui propose de retenir la moins-disante présentée par la SARL DELAIRE de Chef-Boutonne pour un montant de 69 357.83 € TTC.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'entériner ce choix et prend note que les travaux devront être réalisés avant fin mai.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Madame Sylvie MAGNAIN adjointe chargée de la commission « Animation de la Vie Locale – Culture - Jeunesse », présente les deux demandes préalablement examinées par sa commission.

Après cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- entérine l'attribution de 2000 Euros au Club de Tennis de Table de Chef-Boutonne, pour l'organisation les 12,13 et 14 Juin prochains son 7^{ème} TOURNOI INTERNATIONAL DE TENNIS DE TABLE « Marcel Toumit » qui regroupera environ 350 pongistes dont de nombreux joueurs internationaux. Ce tournoi sera à nouveau diffusé en direct sur Internet le dimanche pour les phases finales des tableaux Messieurs et Dames.

- accepte le principe d'une aide de la Commune au Foyer Culturel de Chef-Boutonne représentant 1/3 d'un éventuel déficit dans la limite de 1 500 Euros, dans le cadre de l'organisation de la 2^{ème} Biennale des métiers d'Art les 13, 14 et 15 Mars 2009.

ETAT SANITAIRE DES ARBRES

Monsieur le Maire présente le rapport établi par la Société OSIRIS mandatée pour déterminer l'état sanitaire des arbres de la rue de l'hôtel de ville jusqu'à Javarzay d'une part, les arbres situés sur la partie est du parc du château et ceux de la Place des Chaumias à Lussais, d'autre part.

Ses conclusions sont précisées sur un CD qui est mis à la disposition des élus. Bien sur il conviendra de tenir compte de ce rapport pour l'évolution des projets en cours.

DEPLACEMENT DE LA LIMITE D'AGGLOMERATION ROUTE DE MELLE

Monsieur le Maire rappelle le fait que la mise en place de pierres empêchant le stationnement depuis le contrôle technique et tout le long des habitations, est motivé par les dégradations que provoquait le stationnement de poids lourds sur le bas côté. Les services du Conseil Général ont cependant signalé qu'elles ont été installées au-delà de la limite actuelle de l'agglomération. Il conviendrait donc d'adapter la limite à l'habitat existant.

Ainsi le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte de déplacer la limite d'agglomération, au niveau de l'abattoir Lapins & Cie.

PROMOTION DU CHATEAU DE JAVARZAY

Plusieurs orientations de promotion du château de Javarzay, évoquées avec l'association des Amis du Château de Javarzay, sont présentées aux élus qui, à l'unanimité, les acceptent

- Volonté de mettre en place la gratuité d'une place pour la promotion sur le marché de Niort et PROXI-LOISIRS : 1 achetée = 1 gratuite (Valable pour les marchés et salons pour la saison 2009)

- Volonté d'ouvrir le château pour les visites, 7 jours / 7 du 01/07 au 31/08 de l'année : tous les après-midis de 15 à 18 heures et les mardi mercredi jeudi et vendredi de 10 à 12 heures, en privilégiant les visites en anglais le jeudi après midi.

RAPPORTS DE COMMISSIONS

Guillaume GENDRAUX responsable de la Commission « Amélioration et Valorisation du Patrimoine »

- indique que la commission a travaillé la semaine passée sur la signalétique dans l'agglomération. Plusieurs réunions seront nécessaires à son actualisation ; Philippe FAUCON pense qu'il serait peut-être opportun de tenir compte des futurs travaux et donc surseoir à toute décision. La commission en rediscutera.

Joël PROUST Adjoint responsable de la Commission « Infrastructures – Travaux – Voirie »

- fait le point des travaux en cours : curage route de Sauzé, réalisation d'une plate forme pour que le certificat d'urbanisme sollicité pour le local situé face à l'entrée du site du château soit accepté au regard de la défense incendie, réfection d'un chemin piétonnier à Lussais et Route de Melle, travaux d'aménagement du théâtre de verdure derrière la mairie.

- indique qu'à ce jour 52 ragondins ont été tués dans le cadre de la campagne de lutte qui va être prolongée
- annonce que des travaux de rénovation des façades et ouvertures des logements communaux du lotissement de la gare vont débutés le 16 mars.

Loïc RANCHERE responsable de la Commission « Vie Sociale – Solidarité »

- indique que le module d'aides aux personnes mis en place avec l'UDAF se concrétise. Il sera proposé à des personnes recensées par la commission et reçues individuellement préalablement par Annie BARON et Loïc. Le coût de cette prestation, 1 449 euros, sera pris en charge par le CCAS.

Sylvie MAGNAIN Adjoint responsable de la commission « Animation de la vie locale – Culture – Jeunesse »

- communique l'agenda du mois

L'ordre du jour étant épuisé, les rapports de commissions présentés, Monsieur le Maire évoque quelques informations diverses avant de clore la séance à 23 heures 55 :

- Madame Christine MATHE agent d'accueil à la mairie, a demandé une disponibilité pour convenances personnelles d'un an, à compter du 1^{er} ai 2009.

- 5 candidatures pour le poste d'agent social ouvert au CCAS, ont été présélectionnées pour des auditions qui ont eu lieu le 26 Février 2009, 3 autres le seront le 19 mars prochain. Monsieur le Maire souligne le nombre important de candidatures (31), qui a retardé le choix.

- Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Madame BATHO députée retraçant les divers dossiers qui lui ont été présentés lors de sa venue lors de la réunion du conseil municipal, le 30.10.2008.

- La SA H.L.M a confirmé sont accord pour l'achat au prix indiqué (37 500 € HT)

- Notification a été faite à la collectivité de l'attribution d'une aide de 40 000 euros au titre de la Dotation Globale d'Equipement 2009, pour le projet d'aménagement de l'avenue centrale

- Les critères de répartition des charges au SIVU ont été rediscutés lors de dernière réunion, pour plus d'équité, la voirie étant devenue l'unique compétence de ce syndicat depuis les transferts à la CdC.

Une réflexion est en cours pour que ces critères soient revus en 2010.

- Monsieur Edouard Guilton propriétaire du terrain qui accueille la foire de Javarzay en vertu d'un bail prévoyant une mise à disposition du 18 juin au 08 juillet, serait maintenant d'accord sur le principe d'une cession à la commune. La négociation est en cours. Préalablement à toute décision, il a été convenu de faire évaluer le prix des peupliers qui se trouvent au fond du terrain.

- Michel GORNARD demande pourquoi les frênes ont été coupés dans la peupleraie. Joel PROUST répond qu'il était opportun de profiter de l'accès facilité par le fait que les peupliers morts aient été coupés pour le faire sans quoi cela aurait été reporté de 20 à 30 ans. Il précise que les plantations ont été faites.

Ainsi délibéré en mairie de Chef-Boutonne, le 09 Mars 2009

Le Maire Fabrice MICHELET